

PCC02 : ACTIVITES IMMOBILIERES : TRAVAIL ILLÉGAL / DEMARCHES DE PREVENTION EN CMI

OBJECTIFS :

- Maîtriser les obligations en matière de travail dissimulé incombant au « donneur d'ordre »
- Être capable de mettre en œuvre les démarches de prévention et de coordination SPS, prévues par le code du travail à la charge des employeurs, maîtres d'ouvrage et CMIstes

PUBLIC :

- Responsables techniques de constructeurs de maisons individuelles, chargés d'opérations de promotion-lotissement, agents de syndicats de copropriétés

PRÉREQUIS APPRENANTS :

- Disposer d'une expérience dans la conduite des opérations de construction de maisons individuelles en phase étude ou en phase travaux

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires : le formateur illustre les notions nouvelles abordées à partir d'exemples issus de sa propre expérience et sélectionnés selon le profil des stagiaires, ou à partir des témoignages des stagiaires. Cette approche ancrée dans le quotidien professionnel permet une assimilation concrète des règles et des savoir-faire.
- Utilisation d'un diaporama animé
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique et des documents ressources sera remis à chaque participant

MODALITES D'ÉVALUATION :

- Mise en situation sur exemples illustratifs
- QCM de fin de session : les acquis seront validés à partir de 12/20.

VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

FORMATEUR :

- Spécialisé dans le droit de la construction, les aspects juridiques et contractuels des opérations, les problématiques de sécurité et d'environnement liées à l'acte de construire.

Référent pédagogique : Pierre HAXAIRE

DEROULÉ PÉDAGOGIQUE :

Connaître le cadre juridique du travail illégal

- L'environnement juridique des relations entre le donneur d'ordre et ses cocontractants : législation, réglementation, clauses contractuelles
- Les différentes formes de travail dissimulé, les prêts de main d'œuvre, le délit de marchandage dans le code du travail
- Les spécificités concernant la présence de travailleurs étrangers

S'approprier les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre le travail dissimulé

- Les vérifications administratives
- La mise en place d'un suivi semestriel
- La validation du coût des prestations proposées

Structurer les démarches de prévention santé et sécurité

- Le distinguo lié aux statuts de l'employeur et du donneur d'ordre-maître d'ouvrage
- Le document unique d'évaluation des risques de l'employeur
- Focus sur l'application aux syndicats de copropriété
- Les 2 régimes de coordination SPS : plan de prévention ou coordonnateur SPS
- L'application du dispositif SPS au secteur de la maison individuelle selon le statut du maître d'ouvrage (particuliers, SCI, VEFA)

Comprendre les risques et la répartition des responsabilités entre les différents acteurs

- Les enjeux et les responsabilités pour le donneur d'ordre, le maître d'œuvre et le coordonnateur SPS
- La coresponsabilité du donneur d'ordre (solidarité avec le prestataire travaillant irrégulièrement)
- Les risques financiers

DUREE :

- Durée : 1 jours (7 heures de formation)
- Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)
Pour connaître les dates planifiées ou organiser cette formation dans vos locaux, contactez-nous. Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines

TARIF :

- 590€ HT

**Contact :**

Emmanuelle ESCOFFIER

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ : 06 32 06 18 45

✉ formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

Nous vous informons que le référent handicap se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Courriel : formation@credef.fr

Tél : 04.78.30.87.87